



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 22-98

En exercice : 29

Présents : 21 à l'ouverture de la séance à 20h30
22 à l'arrivée de Mme AVELINE à 21h06
23 à l'arrivée de Mme POULLOT à 21H06

Votants : 27

Date de la convocation : 14 octobre 2022 par courrier et par voie dématérialisée

Date de l'affichage : 14 octobre 2022

L'an deux mille vingt-deux le vingt octobre à vingt heures trente, les membres du conseil municipal, se sont réunis à la mairie de Bois-le-Roi, sous la Présidence de Monsieur David DINTILHAC, Maire.

Étaient présents (21) : M. DINTILHAC, Mme VINOT, M. REYJAL, M. HLAVAC, Mme CUSSEAU, M. FONTANES, Mme AVELINE (arrivée à 21h06), M. DE OLIVEIRA, Mme ALHADEF, M. DURAND, M. MAUCLERT, M. ACHARD, Mme SALIOT, Mme MOUSSOURS, Mme DEKKER, M. GAUTHIER, M. DUVIVIER, Mme GIRE, M. PERRIN, Mme VETTESE, Mme POULLOT (arrivée à 21h06)

Pouvoirs (6) : Mme BELMIN à M. REYJAL,
M. BORDEREAUX à M. FONTANES,
M. BARBES à Mme VINOT,
M. ROTH à M. HLAVAC,
Mme BOYER à Mme CUSSEAU,
M. BLONDAZ-GÉRARD à M. GAUTHIER.

Absents (2) : Mme PULYK (présente à l'ouverture de la séance et de lors de l'appel mais départ à 20h36)
Mme ASCHEHOUG (présente à l'ouverture de la séance et de lors de l'appel mais départ à 20h36)

Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil municipal à vingt heures et trente minutes.

Mme VINOT est désignée secrétaire de séance, **À L'UNANIMITÉ.**

Monsieur le Maire constate le quorum.

OBJET - AVENANTS AUX MARCHÉS DE TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE L'ÉCOLE OLIVIER MÉTRA

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2122-22 ;

VU l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet relatives aux marchés publics et son décret d'application n° 2016-360 du 25 mars 2016 ;

VU la décision 22/44 date du 20 juin 2022 portant sur le marché public à procédure adaptée relatif à la réhabilitation de l'école Olivier Métra de Bois-le-Roi ;

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'une modification de projet liée à l'impossibilité d'obtenir dans les temps impartis des cloisonnettes stratifiées, il était nécessaire de passer un avenant pour les lots suivants :

LOT	OBJET DU LOT	TITULAIRE
Lot 2	« Plâtrerie »	SASU ACTIF 3, allée de Brolles - 77590 Bois-le-Roi N° SIRET : 528 445 802 00010
Lot 3	« Menuiserie »	SASU ACTIF 3, allée de Brolles - 77590 Bois-le-Roi N° SIRET : 528 445 802 00010
Lot 6	« Carrelage »	SAS AEC Impasse Bel-Air - 77000 La Rochette N° SIRET : 301 253 688 00032
Lot 7	« Peinture »	SAS AEC Impasse Bel-Air - 77000 La Rochette N° SIRET : 301 253 688 00032

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, À L'UNANIMITÉ ;

APPROUVE la nécessité de prendre l'avenant n° 1 au lots 2, 3, 6 et 7 du marché public de travaux de réhabilitation de l'école Olivier Métra à Bois-le-Roi ;

DIT que l'augmentation du coût des travaux se chiffre de la façon suivante :

	Augmentation/Diminution du montant de travaux		Pourcentage d'augmentation ou de diminution introduit par l'avenant	
	Augmentation	Diminution	Augmentation	Diminution
Lot 2 - Plâtrerie	637,50 € HT		9,31 %	
Lot 3 - Menuiserie		1 470,00 € HT		5,2 %
Lot 6 - Carrelage	582,40 € HT		8,82 %	
Lot 7 - Peinture	240,00 € HT		4,35 %	
Total	+ 1 459,90 € HT	- 1 470,00 € HT		

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer cet avenant.

POUR EXTRAIT CONFORME

**CERTIFIÉ
EXECUTOIRE PAR
LE MAIRE COMPTE
TENU DE LA
RECEPTION EN
PREFECTURE ET DE
LA PUBLICITÉ
LE**

Fait et délibéré à Bois-le-Roi, le 20 octobre 2022

Le Maire

L'Adjointe au Maire
La secrétaire de séance

David DINTILHAC

Nathalie VINOT



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal administratif de Melun, dans un délai de deux mois à compter de sa date de transmission au représentant de l'Etat et de sa date de réception en préfecture.

Accuse de réception en préfecture
N° 2022-00792-00000
Date de télétransmission : 26/10/2022
Date de réception préfecture : 26/10/2022